



## **PROCÈS-VERBAL Municipalité du Canton de Stratford**

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance extraordinaire de son conseil, le vingtième (20<sup>e</sup>) jour de janvier 2020 à 19 h au Centre communautaire, situé au 165 de l'avenue Centrale Nord à Stratford, à laquelle sont présents :

M <sup>me</sup> Isabelle Couture, conseillère	siège # 1
M. André Therrien, conseiller	siège # 2
M. Richard Picard, conseiller	siège # 3
M <sup>me</sup> Julie Lamontagne, conseillère	siège # 4
M. Gaétan Côté, conseiller	siège # 5
M. Marc Cantin, conseiller	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, M. Denis Lalumière.

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, madame Denyse Blanchet, est également présente, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

L'avis public a été affiché dans les délais.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période de questions
- 4- Adoption du plan d'aménagement d'ensemble : 740, chemin de Stratford
- 5- Entente relative à des travaux municipaux : 740, chemin de Stratford
- 7- Période de questions
- 8- Levée de la séance extraordinaire

#### 1- Ouverture de la séance extraordinaire

La séance est ouverte à 19 h.

#### 2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,  
Et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte l'ordre du jour tel que présenté.

2020-01-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 3- Période de questions

Aucune question n'est formulée.

#### 4. Adoption du plan d'aménagement d'ensemble : 740, chemin de Stratford

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité du Canton de Stratford d'encadrer les nouveaux développements résidentiels ou tout changement physique important sur le territoire de la Municipalité afin qu'il soit harmonieux et le mieux adapté à l'environnement dans lequel il se trouve;

CONSIDÉRANT l'adoption à cette fin du règlement N° 1146 portant sur les Plans d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT la présentation du plan d'aménagement d'ensemble de la propriété située au 740, chemin de Stratford au comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT que le conseil a accepté le plan de lotissement déposé le 13 février 2019 ainsi que deux demandes de dérogation mineure à sa séance ordinaire du 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT l'autorisation du Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour le déplacement d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT que le plan d'aménagement d'ensemble soumis pour la propriété située au 740, chemin de Stratford rencontre de façon satisfaisante les normes prévues au Règlement N° 1146 portant sur les Plans d'aménagement d'ensemble;

Il est proposé par Mme Julie Lamontagne,  
Et résolu;

D'ACCEPTER le plan d'aménagement d'ensemble de la propriété située au 740, chemin de Stratford.

2020-01-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

#### 5- Entente relative à des travaux municipaux : 740, chemin de Stratford

CONSIDÉRANT QUE les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c.A-19.1) permettent aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de lotissement, d'un permis de construction ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation, à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux;

CONSIDÉRANT l'adoption du règlement N° 1164 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT l'acceptation par la Municipalité du plan d'aménagement d'ensemble de la propriété située au 740, chemin de Stratford;

CONSIDÉRANT les plans et devis préparés pour le compte de la Municipalité par M. Daniel Lapointe, ingénieur de la firme SNC Lavalin;

CONSIDÉRANT la confirmation du promoteur que le coût des travaux avant taxes est estimé à trois cent soixante-dix-neuf mille cent sept dollars (379 107\$);

CONSIDÉRANT que le projet de développement résidentiel proposé aura des retombées significatives pour la Municipalité et que les revenus de taxes générés par ce projet permettront de rentabiliser les investissements municipaux prévus en vertu du Règlement N° 1146;

Il est proposé par M. Marc Cantin,  
et résolu;

D'ACCEPTER l'Entente relative à la gestion de travaux municipaux dans le cadre d'un projet domiciliaire sur la propriété située au 740, Chemin de Stratford;

D'AUTORISER M. Denis Lalumière et Mme Denyse Blanchet à signer cette entente avec le promoteur, soit l'entreprise 9375-8829 Québec inc.

2020-01-21

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7- Période de questions

Aucune question n'est formulée.

8- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,  
Et résolu :

Que l'assemblée soit levée à 19 h 25.

2020-01-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Denis Lalumière  
Maire

Denyse Blanchet  
Directrice générale et secrétaire-trésorière par  
intérim